



Distr. GÉNÉRALE

CBD/CP/MOP/DEC/10/1 15 octobre 2021*

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES Dixième réunion (partie I) Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021 Point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

CP-10/1. Budget pour le programme de travail intégré du Secrétariat

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Rappelant sa décision <u>9/16</u>, dans laquelle elle a approuvé le budget de la période biennale 2019-2020,

Rappelant également sa décision CP-EM-1/1, dans laquelle elle a approuvé la prolongation du budget de la période biennale 2019-2020 et, à titre exceptionnel, le budget-programme provisoire de 2021,

Prenant compte de la décision de présenter la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena en deux parties, la partie I du 11 au 15 octobre 2021 et la partie II du 25 avril au 8 mai 2022**, à cause des restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19, et que l'examen et l'adoption d'un budget ordinaire ou complet sont prévus au cours de la partie II de la réunion,

Prenant note, par conséquent, de la nécessité de prendre des dispositions pour maintenir le fonctionnement ininterrompu des organes du Protocole, dont le Secrétariat et les réunions de ses Parties et organes subsidiaires,

Prenant note de la proposition du Bureau de la Conférence des Parties que les Parties examinent et approuvent un budget provisoire pour 2022, à titre exceptionnel, selon les modalités convenues,

Rappelant l'importance d'informations hâtives et faciles à comprendre sur les questions administratives et financières qui permet aux Parties de profiter d'un Secrétariat efficace et de soutenir celui-ci.

Rappelant également le besoin d'un processus décisionnel inclusif aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention et des Parties à ses Protocoles, et en particulier concernant les dispositions des

.

^{*} Nouveau tirage pour raisons techniques (26 janvier 2023).

^{**} En raison de la pandémie de COVID-19, la deuxième partie de la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena s'est tenue à Montréal, au Canada, du 7 au 19 décembre 2022.

paragraphes 35 à 44 de la décision 14/37 sur les fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) pour faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention,

Reconnaissant la nature exceptionnelle des circonstances découlant de la pandémie et exprimant sa solidarité avec toutes les Parties qui doivent faire face aux conséquences humaines et économiques de la pandémie en cours,

Ayant examiné la note de la Secrétaire exécutive,1

- 1. Approuve à titre exceptionnel et provisoire, un budget-programme de base de 2 765 932 dollars des États-Unis pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques pour l'année 2022, représentant 15 pour cent du budget provisoire intégré de 18 439 546 dollars des États-Unis pour l'année 2022, aux fins indiquées dans les tableaux 1a et 1b ci-après;
- 2. Adopte un barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de 2022, conformément au barème actuel des quotes-parts pour la répartition des dépenses des Nations Unies, tel qu'il figure dans le tableau 2 de la présente décision, en précisant que le barème des quotes-parts de la période triennale 2022-2024 devrait être approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2021 et que le nouveau barème des quotes-parts sera appliqué dès sa publication, afin de calculer les contributions de 2022;
- 3. *Prie* la Secrétaire exécutive de préparer des propositions budgétaires pour la période biennale 2023-2024, en attendant la décision de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur les dates de sa onzième réunion;
- 4. Prend note avec préoccupation que plusieurs Parties n'ont pas encore payé leur contribution aux budgets-programmes (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) pour les années 2020 et antérieures, et même que certaines Parties ne l'ont jamais versée, et prend note également que conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public adoptées par les Nations Unies², une somme évaluée à 100 015 \$US en souffrance pour le Protocole de Cartagena à la fin de 2020 devra être soustraite du solde du fonds et ne pourra donc pas être utilisée au profit de toutes les Parties au Protocole;
- 5. Décide d'appliquer, mutatis mutandis, les paragraphes 2 à 4, 6 à 12, 14 à 17 et 19 de la décision adoptée par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion (partie I).

Tableau 1a Budget provisoire intégré des fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles pour 2022 (Milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022
A. Coûts de personnel	12 220,00
B. Voyages en mission	275,00
C. Consultants/sous-traitants	50,00
D. Matériel de sensibilisation du public/consultation	50,00
E. Assistance temporaire/temps supplémentaire	100,00
F. Formation	5,00
G. Traduction du site Web du Centre d'échange/de projets de sites Web	65,00

¹ CBD/CP/MOP/10/3.

-

² Voir la partie IV de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale

Objet de dépense	2022
H. Réunions*	1 198,00
I. Coûts locatifs et associés	1 481,22
J. Frais généraux de fonctionnement	726,60
Total partiel (I)	16 170,82
II. Coûts d'appui au programme (13 %)	2 102,21
Total partiel (I + II)	18 273,03
III. Réserve de trésorerie	166,51
Grand total (II + III)	18 439,54
Part du budget provisoire pour le Protocole de Cartagena (15 %)	2 765,93
Moins: Contribution du pays hôte	(251,07)
Moins: Utilisation des réserves des années précédentes	(157,50)
Total net (somme à partager par les Parties)	2 357,36

^{*} Réunions à financer à partir du budget provisoire de 2022 en complément au report, conformément au tableau 1 ci-dessus:

3/Il est prévu qu'à la deuxième partie de sa quinzième réunion, la Conférence des Parties examinera la nécessité d'allouer un budget aux réunions du Bureau et aux réunions d'experts afin d'assurer la participation efficace et à part entière des pays en développement et des pays à économie en transition. Les Parties, par l'entremise du Bureau, continueront à surveiller les circonstances extraordinaires liées à la pandémie de la COVID-19, et la présente décision ne doit aucunement être interprétée comme établissant un précédent ou un créant un préjudice à l'égard des futures réunions du Bureau ou réunions d'experts.

Table 1b Ressources requises par division à partir des budgets-programmes intégrés pour l'année 2022 (Milliers de dollars des États-Unis)

	2022
I. Programmes :	
Bureau de la Secrétaire exécutive	2 788,50
Protocoles d'accès et de partage des avantages et de prévention des risques	2 336,50
biotechnologiques	2 330,30
Division des sciences, de la société et de l'avenir durable	3 617,50
Division du soutien à la mise en œuvre	4 300,75
II. Administration, finances et services de conférence	3 127,57
Total partiel	16 170,82
Coûts d'appui au programme	2 102,21
III. Réserve de trésorerie	166,51
Total	18 439,54
Part du budget provisoire pour le Protocole de Cartagena (15 %)	2 765,93
Moins: Contribution du pays hôte	(251,07)
Moins: Utilisation des réserves des années antérieures	(157,50)
Total net (somme à partager entre les Parties)	2 357,36

^{1/} Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, tenues en parallèle pendant 14 jours.

^{2/} Reprise de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pendant 17 jours.

Table 2 Contributions au fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Cartagena pour 2022

	Partie	Barème des quotes-parts	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
1	Afghanistan	0,007	0,010	236
2	Afrique du Sud	0,272	0,389	9 162
3	Albanie	0,008	0,011	269
4	Algérie	0,138	0,197	4 648
5	Allemagne	6,090	8,702	205 127
6	Angola	0,010	0,010	236
7	Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	67
8	Arabie saoudite	1,172	1,675	39 476
9	Arménie	0,007	0,010	236
10	Autriche	0,677	0,967	22 803
11	Azerbaïdjan	0,049	0,070	1 650
12	Bahamas	0,018	0,026	606
13	Bahreïn	0,050	0,071	1 684
14	Bangladesh	0,010	0,010	236
15	Barbade	0,007	0,010	236
16	Belarus	0,049	0,070	1 650
17	Belgique	0,821	1,173	27 653
18	Belize	0,001	0,001	34
19	Bénin	0,003	0,004	101
20	Bhoutan	0,001	0,001	34
21	Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,023	539
22	Bosnie-Herzégovine	0,012	0,017	404
23	Botswana	0,014	0,020	472
24	Brésil	2,948	4,212	99 296
25	Bulgarie	0,046	0,066	1 549
26	Burkina Faso	0,003	0,004	101
27	Burundi	0,001	0,001	34
28	Cabo Verde	0,001	0,001	34
29	Cambodge	0,006	0,009	202
30	Cameroun	0,013	0,019	438
31	Chine	12,005	17,153	404 359
32	Chypre	0,036	0,051	1 213
33	Colombie	0,288	0,412	9 701
34	Comores	0,001	0,001	34
35	Congo	0,006	0,009	202
36	Costa Rica	0,062	0,089	2 088
37	Côte d'Ivoire	0,013	0,019	438
38	Croatie	0,077	0,110	2 594

³ Voir le paragraphe 2.

			Barème	
		D	prévoyant un	Contributions
	Partie	Barème des	plafond de 22 %, sans	аи
		quotes-parts	PMA payant	1 ^{er} janvier 2022
			plus de 0,01 % ³	
39	Cuba	0,080	0,114	2 695
40	Danemark	0,554	0,792	18 660
41	Djibouti	0,001	0,001	34
42	Dominique	0,001	0,001	34
43	Égypte	0,186	0,266	6 265
44	El Salvador	0,012	0,017	404
45	Émirats arabes unis	0,616	0,880	20 748
46	Équateur	0,080	0,114	2 695
47	Érythrée	0,001	0,001	34
48	Espagne	2,146	3,066	72 283
49	Estonie	0,039	0,056	1 314
50	Eswatini	0,020	0,029	674
51	État de Palestine	0,008	0,011	269
52	Éthiopie	0,010	0,010	236
53	Fidji	0,003	0,004	101
54	Finlande	0,421	0,602	14 180
55	France	4,427	6,325	149 113
56	Gabon	0,015	0,021	505
57	Gambie	0,001	0,001	34
58	Géorgie	0,008	0,011	269
59	Ghana	0,015	0,021	505
60	Grèce	0,366	0,523	12 328
61	Grenade	0,001	0,001	34
62	Guatemala	0,036	0,051	1 213
63	Guinée	0,003	0,004	101
64	Guinée-Bissau	0,001	0,001	34
65	Guyana	0,002	0,003	67
66	Honduras	0,009	0,013	303
67	Hongrie	0,206	0,294	6 939
68	Îles Marshall	0,001	0,001	34
69 5 0	Îles Salomon	0,001	0,001	34
70	Inde	0,834	1,192	28 091
71	Indonésie 12	0,543	0,776	18 290
72	Iran (République islamique d')	0,398	0,569	13 406
73	Iraq	0,129	0,184	4 345
74	Irlande	0,371	0,530	12 496
75	Italie	3,307	4,725	111 388
76	Jamaïque	0,008	0,011	269
77	Japon	8,564	12,236	288 457
78	Jordanie	0,021	0,030	707
79	Kazakhstan	0,178	0,254	5 995
80	Kenya	0,024	0,034	808
81	Kiribati	0,001	0,001	34
82	Kirghizistan	0,002	0,003	67

			Barème	
		D > 1	prévoyant un	Contributions
	Partie	Barème des	plafond de	аи
		quotes-parts	22 %, sans	1 ^{er} janvier 2022
			PMA payant	
02	17 ",	0.252	plus de 0,01 % ³	0.400
83	Koweït	0,252	0,360	8 488
84 85	Lesotho Lettonie	0,001	0,001 0,067	34
-		0,047	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 583
86 87	Liban Libéria	0,047	0,067	1 583 34
-		·	0,001	
88 89	Libye	0,030	0,043	1 010
90	Lituanie	0,071	0,101	2 391
90	Luxembourg Macédoine du Nord	0,067	0,096	2 257
91		0,007	0,010	236
92	Madagascar Malaisie	0,004 0,341	0,006 0,487	135 11 486
93	Malawi	0,341	0,003	67
95	Maldives	0,002	0,003	135
96	Mali	0,004	0,006	135
97	Maroc	0,004	0,000	1 853
98	Malte	0,033	0,079	573
99	Mauritanie	0,002	0,003	67
100	Maurice	0,002	0,003	371
100	Mexique	1,292	1,846	43 518
101	Mongolie	0,005	0,007	168
102	Monténégro	0,003	0,007	135
103	Mozambique	0,004	0,006	135
105	Myanmar	0,010	0,010	236
106	Namibie	0,009	0,013	303
107	Nauru	0,001	0,001	34
108	Nicaragua	0,005	0,007	168
109	Niger	0,002	0,003	67
110	Nigeria	0,250	0,357	8 421
111	Nioué	0,001	0,001	34
112	Norvège	0,754	1,077	25 397
113	Nouvelle-Zélande	0,291	0,416	9 802
114	Oman	0,115	0,164	3 873
115	Ouganda	0,008	0,010	236
116	Ouzbékistan	0,032	0,046	1 078
117	Pakistan	0,115	0,164	3 873
118	Palau	0,001	0,001	34
119	Panama	0,045	0,064	1 516
120	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,014	337
121	Paraguay	0,016	0,023	539
122	Pays-Bas	1,356	1,937	45 674
123	Pérou	0,152	0,217	5 120
124	Philippines	0,205	0,293	6 905
125	Pologne	0,802	1,146	27 013
126	Portugal	0,350	0,500	11 789

			Barème prévoyant un	G 11 1
	D	Barème des	plafond de	Contributions
	Partie	quotes-parts	22 %, sans	au 1er :: 2022
			PMA payant	1 ^{er} janvier 2022
			plus de 0,01 % ³	
127	Qatar	0,282	0,403	9 498
128	République arabe syrienne	0,011	0,016	371
129	République centrafricaine	0,001	0,001	34
130	République de Corée	2,267	3,239	76 358
131	République de Moldova	0,003	0,004	101
132	République démocratique du Congo	0,010	0,010	236
133	République démocratique populaire lao	0,005	0,007	168
134	République dominicaine	0,053	0,076	1 785
135	République populaire démocratique de Corée	0,006	0,009	202
136	République unie de Tanzanie	0,010	0,010	236
137	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	6,525	153 828
138	Roumanie	0,198	0,283	6 669
139	Rwanda	0,003	0,004	101
140	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	34
141	Sainte-Lucie	0,001	0,001	34
142	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,001	0,001	34
143	Samoa	0,001	0,001	34
144	Sénégal	0,007	0,010	236
145	Serbie	0,028	0,040	943
146	Seychelles	0,002	0,003	67
147	Sierra Leone	0,001	0,001	34
148	Slovaquie	0,153	0,219	5 153
149	Slovénie	0,076	0,109	2 560
150	Somalie	0,001	0,001	34
151	Soudan	0,010	0,010	236
152	Sri Lanka	0,044	0,063	1 482
153	Suède	0,906	1,295	30 516
154	Suisse	1,151	1,645	38 769
155	Suriname	0,005	0,007	168
156	Tadjikistan	0,004	0,006	135
157	Tchad	0,004	0,006	135
158	Tchéquie	0,311	0,444	10 475
159	Thaïlande	0,307	0,439	10 341
160	Togo	0,002	0,003	67
161	Tonga	0,001	0,001	34
162	Trinité-et-Tobago	0,040	0,057	1 347
163	Tunisie	0,025	0,036	842
164	Turquie	1,371	1,959	46 179
165	Turkménistan	0,033	0,047	1 112
166	Ukraine	0,057	0,081	1 920
167	Union européenne		2,500	58 934
168	Uruguay	0,087	0,124	2 930
169	Venezuela	0,728	1,040	24 521

CBD/CP/MOP/DEC/10/1

Page 8

	Partie	Barème des quotes-parts	Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 % ³	Contributions au 1 ^{er} janvier 2022
170	Viet Nam	0,077	0,110	2 594
171	Yémen	0,010	0,010	236
172	Zambie	0,009	0,013	303
173	Zimbabwe	0,005	0,007	168
		68 263	100 000	2 357 364